Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600024-20251204-DEL2025_54-DE

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

COMMUNE
D'AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Nicole KORN, François ROBIN, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, M. Michel HACHET, Jean Marie CHEVALLIER, Laurence LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire NICOL, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK (arrivé à 19h14 et ne prenant part au vote qu'à compter de la délibération n°2025.51).

Absents excusés : Mme Gwenola LE BRAZIDEC ayant donné pouvoir à Mme Claire NICOL,
M. Philippe LE PICHON ayant donné pouvoir à M. Vincent REIGNER,
Mme Marion BOGO ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT.

Absent : Mme Sandrine BLAIN.

Secrétaire de séance : M. Michel HACHET

DELIBERATION 2025.54
OBJET: Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention financière spécifique pour l'installation de photovoltaïque sur le parking du Lenn.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n°2024.02.29-11 en date du 29 février 2024 approuvant la réalisation d'un service de production et de fournitures en autoconsommation collective fermée d'énergie solaire sur le parking de la salle du Lenn,

Considérant que les travaux sont en cours de réalisation,

Monsieur François ROBIN, Adjoint délégué aux finances, indique la nécessité de signer un avenant pour METTRE A JOUR la convention financière sur les montants prévus à savoir :

2B - Montant prévisionnel des travaux, hors révision de prix
HT = 282305.1 €
TVA* = 56461.02 €
TTC = 338766.12 €

TOTAL PHASES 1 et 2
HT = 303880.1 €
TVA = 60776.02 €
TTC = 364656.12 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600024-20251204-DEL2025_54-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 abstention (M. DECONINCK) et 2 voix contre (Messieurs FREDET et GAURY):

-APPROUVE l'avenant n°1 à la convention financière.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL